

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, le Conseil municipal de la Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26.**

**DATE DE CONVOCATION : 6 juillet 2023.**

**PRÉSENTS :** Dominique PIRMET, Françoise ABÉLARD, Daniel VALLET, Corinne HERVOUET, Sandrine DANIEL, Benoît MARIONNEAU, Christian MÉNARD, Catherine LEROY, Daniel MENGUY, Brian DUFFY, Laurence LIMON-DUPARCMEUR, Christine JAGU, Patricia MANGAUD, Jacques NUAUD, Thierry CREIS, Marie-Annick HERVOUET, Gérard GADAIS.

**ABSENTS :** Marielle JEANNEAU, excusée, qui a donné pouvoir à Dominique PIRMET.  
Ronan BERNARD, excusé, qui a donné pouvoir à Benoît MARIONNEAU.  
Virginie HARSCOËT excusée, qui a donné pouvoir à Thierry CREIS.  
Frédéric FOUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à Laurence LIMON-DUPARCMEUR.  
Isabelle DAGORNE, excusée.  
Stéphane SÉCHET, excusé.  
Thierry SABOTIER, excusé.  
Estelle PIFFETEAU, excusée.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christine JAGU.

**QUORUM :** 14

## Ordre du jour

Secrétaire de séance : Christine JAGU (proposition dans l'ordre du tableau).

Préambule :

- approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.

### **1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.**

#### **A - Budget principal.**

↳ Étude et vote de la décision modificative n° 1.....délibération n° 1

**B - Recrutement de contractuels pour le service enfance pour l'année scolaire 2023 - 2024** .....délibération n° 2

#### **C - Lotissement les Jardins des Alisiers.**

↳ Remboursement de factures d'éclairage public à l'association syndicale du lotissement.....délibération n° 3

### **2 - TRAVAUX URBANISME.**

#### **A - Extension de la maison des enfants.**

↳ Autorisation de signature d'avenants .....délibération n° 4

### **3 - QUESTIONS DIVERSES.**

↳ Présentation du projet d'aménagement du nouvel espaces jeunes, du projet de construction des cellules commerciales et d'une boucherie et du projet de vidéoprotection urbaine.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Secrétaire de séance : Christine JAGU.

Préambule :

- Après lecture, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

## 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL.

### A - Budget principal.

↳ Étude et vote de la décision modificative n° 1.

D. Vallet fait savoir à l'assemblée que depuis le vote du budget primitif, des besoins supplémentaires sont apparus en termes d'amortissement des biens achetés depuis le début de l'année (obligation depuis le passage en M57). Il est donc nécessaire d'ouvrir, en section de fonctionnement, de nouveaux crédits à cette fin, ainsi que de nouvelles recettes pour les financer (atténuations de charges, D.S.R. et F.C.T.V.A.).

En contrepartie, l'amortissement de ces biens entraîne de nouvelles recettes en investissement, recettes qui permettent de financer la modification du Plan local d'urbanisme et les coûts supplémentaires de rénovation de l'éclairage public le long de la R.D. 137.

Il est donc proposé à l'assemblée d'étudier et d'émettre un avis sur la proposition suivante :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0 00 €	0 00 €	0 00 €	5 000 00 €
<b>TOTAL R 019 : Atténuations de charges</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>5 000 00 €</b>
D-6811-01 : Dot. sur amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0 00 €	40 000 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0 00 €</b>	<b>40 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
R-741121-020 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0 00 €	0 00 €	0 00 €	16 000 00 €
R-744-020 : FCTVA	0 00 €	0 00 €	0 00 €	19 000 00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>35 000 00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 00 €</b>	<b>40 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>40 000 00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2804182-01 : Amort. subv org publics divers - Bâtiments et installations	0 00 €	0 00 €	0 00 €	1 700 00 €
R-281311-01 : Amort. constructions bâtiments administratifs	0 00 €	0 00 €	0 00 €	1 200 00 €
R-281834-01 : Amort. réseaux d'électrification	0 00 €	0 00 €	0 00 €	1 000 00 €
R-281828-01 : Amort. autres matériels de transport	0 00 €	0 00 €	0 00 €	7 100 00 €
R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique	0 00 €	0 00 €	0 00 €	4 080 00 €
R-281848-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0 00 €	0 00 €	0 00 €	5 000 00 €
R-28188-01 : Amort. autres	0 00 €	0 00 €	0 00 €	20 000 00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>48 000 00 €</b>
R-10222-020 : FCTVA	0 00 €	0 00 €	14 000 00 €	0 00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>14 000 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
D-202-510 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	0 00 €	9 500 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0 00 €</b>	<b>9 500 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
D-204182-312 : Subv org publics divers - Bâtiments et installations	0 00 €	16 500 00 €	0 00 €	0 00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0 00 €</b>	<b>16 500 00 €</b>	<b>0 00 €</b>	<b>0 00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0 00 €</b>	<b>26 000 00 €</b>	<b>14 000 00 €</b>	<b>40 000 00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>66 000 00 €</b>		<b>66 000 00 €</b>

T. Creis souhaite savoir si la modification du Plan local d'urbanisme concerne le projet de lotissement communal sur le secteur des Vallées fleuries.

M. le Maire confirme qu'il s'agit d'un point qui sera abordé dans le cadre de cette procédure, mais que ce ne sera pas le seul : corrections de coquilles dans le règlement et les documents graphiques, développement d'un habitat intermédiaire pour les personnes âgées à l'arrière de l'Ehpad Mon Repos...

J. Nuaud s'interroge sur les 16 500 € prévus sur le compte « subvention à des organismes publics divers ».

D. Vallet précise qu'il s'agit en fait d'une participation versée à TE 44 (syndicat d'électrification) qui porte en tant que maître d'ouvrage les travaux de rénovation de l'éclairage public le long de la R.D. 137.

La décision modificative est validée à l'unanimité.

### **B - Recrutement de contractuels pour le service enfance pour l'année scolaire 2023 - 2024.**

Afin de renforcer l'équipe d'animation au regard des effectifs attendus, il est proposé de recruter des personnes pour répondre aux besoins suivants :

- 4 emplois du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 pour des durées hebdomadaires annualisées de travail respectives de 12 h, 20 h, 24 h et 28 h,
- 1 emploi du 13 juillet 2023 au 12 juillet 2024 pour une durée hebdomadaire annualisée de travail de 24 h.

Ces personnes interviendront au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire et sur quelques temps de ménage, en particulier à l'école publique Gustave-Roch et à la mairie. Elles occupaient pour certaines d'entre elles déjà ces postes l'année dernière, via des recrutements directs en C.D.D.

J. Nuaud aimerait avoir une précision sur l'emploi à 12 h, à savoir s'il s'agit ou non d'un temps partiel choisi.

F. Abélard répond qu'il s'agit en fait d'une demande expresse, de la personne recrutée sur ce poste, de ne pas effectuer plus de 12 h.

Le recrutement de 5 personnes sur les emplois précités est validé à l'unanimité.

### **C - Lotissement les Jardins des Alisiers.**

↳ Remboursement de factures d'éclairage public à l'association syndicale du lotissement.

Depuis le transfert des espaces communs du lotissement à la Commune, et notamment des installations d'éclairage public, l'association syndicale du lotissement a reçu deux factures d'électricité, d'un montant total de 182,89 € T.T.C.

Ces dépenses étant à la charge de la Commune, il est proposé à l'assemblée de délibérer sur le reversement de cette somme à l'association.

M. le Maire confirme qu'il s'agit effectivement d'une simple régularisation liée au transfert des équipements communs du lotissement.

T. Creis s'interroge sur la nécessité de délibérer pour une telle question.

M. le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'un marché et qu'il n'a donc pas de délégation du Conseil pour gérer directement ce dossier.

Le remboursement des deux factures est validé à l'unanimité.

## **2 - TRAVAUX - URBANISME.**

### **A - Extension de la maison des enfants.**

↳ Autorisation de signature d'avenants.

En cours de chantier, il est apparu nécessaire de modifier un certain nombre de prestations prévues au marché initial, ce qui se traduit par la nécessité de passer les avenants suivants :

- avenant n° 1 au lot n° 1 - terrassement - gros œuvre (S.A.R.L. Boisseau bâtiment) :
  - travaux complémentaires liés aux fondations d'un nouveau préau et à la mise en place d'une pompe de relevage,
  - + 6 786,67 € T.T.C. (soit + 6,80 %), ce qui porte le montant du marché à 106 626,67 € T.T.C.,
- avenant n° 1 au lot n° 2 - parois à ossature bois - charpente bois - bardage (S.A.S. Charier) :
  - travaux complémentaires liés à la mise en place d'un nouveau préau,
  - + 11 599,44 € T.T.C. (soit + 8,56 %), ce qui porte le montant du marché à 147 079,44 € T.T.C.,
- avenant n° 1 au lot n° 6 - menuiserie intérieure bois (E.U.R.L. Menuiserie de la Loire) :
  - travaux complémentaires de fourniture et pose de stores occultants et de petites menuiseries,
  - + 3 549,72 € T.T.C. (soit + 11,29 %), ce qui porte le montant du marché à 34 980,34 € T.T.C.,
- avenant n° 1 au lot n° 13 - électricité / courant fort - courant faible (S.A.S. Bli) :
  - travaux complémentaires liés au déplacement de prises et à l'alimentation de la pompe de relevage,
  - + 1 905,88 € T.T.C. (soit + 8,30 %) ce qui porte le montant du marché à 24 871,98 € T.T.C.

M. le Maire précise que l'opération a été réceptionnée il y a une semaine. Elle est donc dans sa phase finale avec la levée des réserves. Les travaux supplémentaires les plus importants ont consisté en la réalisation d'une extension du préau pour encore améliorer le confort des enfants.



J. Nuaud souhaite savoir si le marché va également faire l'objet de moins-values sur certains lots.

M. le Maire fait savoir qu'il n'y a pas de moins-value au stade actuel du dossier. Les travaux complémentaires n'ont été que des ajouts et non des modifications de prestations.

La signature des 4 avenants est acceptée à l'unanimité.

### 3 - QUESTIONS DIVERSES.

#### ↳ Questions des élus

- Pourquoi le projet de vidéoprotection urbaine est-il abordé en questions diverses, donc sans débat, et non en délibération afin de pouvoir échanger ensemble sur ce thème ?

M. le Maire fait savoir que le dossier ne nécessite pas de vote de l'assemblée. La présentation qui va suivre n'est qu'un point d'étape. Cependant, il n'est pas question d'interdire qui que ce soit de prendre la parole et de poser des questions à l'issue de la présentation.

T. Creis précise que le règlement de l'assemblée ne prévoit pas de débat en questions diverses.

M. le Maire explique en réponse qu'à ce moment de la réunion, il s'agit habituellement d'un résumé des décisions prises au titre de ses délégations, qui n'appellent donc pas de discussions.

#### ↳ Présentation du projet d'aménagement du nouvel espace jeunes.

Monsieur le Maire rappelle que le but initial est de déplacer l'actuel espace jeunes qui va disparaître suite au projet urbain prévu entre l'avenue de Nantes et la rue de la Chapelle, dans l'ancien local « Festimaire » de l'espace des Richardières.

Le projet comprend également la mise aux normes de la salle tennis de table voisine pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'événements qui demandent aujourd'hui l'obtention d'une dérogation du SDIS. Les travaux consisteront en la création d'une issue de secours complémentaire et en la mise aux normes de l'alarme incendie.

Par ailleurs, l'ancien bloc sanitaires qui servait aux tous petits n'a plus d'usage aujourd'hui et sera récupéré pour en faire un bar qui donnera directement sur le gymnase, de manière à répondre à la demande d'associations.

L'aménagement extérieur comprendra la création d'une « dépose minute », d'un accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi que d'un préau à l'avant du bâtiment et d'un espace de rangement pour les cycles.

La récupération d'un petit espace de stockage à côté de la salle des alisiers permettra la réalisation d'un espace loft dans un style métallique moderne, avec une coursive, un escalier en colimaçon et au rez-de-chaussée, un grand espace d'accueil équipé d'un espace bar aux normes, d'un bloc sanitaires filles et garçons et d'un coin salon.

À l'étage, sont prévus un bureau pour les animateurs, un espace d'activités pour les jeunes qui pourra également servir d'espace de réunions.

Une rampe pour accrochage de spots sera posée au rez-de-chaussée dans la mesure où une scène pourra y être aménagée.

La création d'ouvertures le long de la route offrira une visibilité à l'espace jeunes alors que l'existant est actuellement complètement caché. Ce nouveau local devrait donc permettre d'attirer de nouveaux adhérents.

Une fresque sera dessinée par les jeunes en façade. Pour finir, le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur.

D. Menguy aimerait avoir des précisions sur l'accès à vélo.

M. le Maire indique à ce sujet qu'un cheminement P.M.R. contournera le bâtiment et qu'il s'agira du même aménagement pour les vélos.

T. Creis s'inquiète de la disparition de l'espace de stockage et de l'avenir du matériel associatif qui y est stocké.

M. le Maire précise que l'espace en question sert principalement de rangement à des tables. Un autre espace de stockage sera proposé aux associations.

B. Marionneau ajoute à ce sujet qu'une grande armoire sera mise en place sous l'escalier de l'atrium.

M. le Maire ajoute que les services d'incendie et de secours ne sont pas favorables aux espaces de stockage non sécurisés. D'où la décision de privilégier des armoires fermées à clé.

D. Vallet aimerait avoir des précisions sur la date de démarrage des travaux.

M. le Maire fait savoir que les premières entreprises ont été retenues. Le chantier devrait démarrer en début d'année prochaine pour 6 mois, avec une ouverture envisagée à la rentrée 2024.

J. Nuaud reconnaît qu'il était assez sceptique sur la relocalisation de l'espace jeunes. Mais la proximité du parc du Plessis va permettre un échange et l'accueil des jeunes à partir de l'extérieur. Il s'agit donc plutôt de quelque chose d'intéressant pour faire vivre ce lieu.

M. le Maire rappelle par ailleurs que le lieu précédent accueillait souvent tous les animateurs de l'IFAC, ce qui n'était pas le but initial. Depuis, plusieurs communes ont aménagé un espace jeunes (la Planche, Haute-Goulaine...) qui leur permet d'accueillir désormais leurs propres animateurs. Il n'existe donc plus de problème de stockage.

B. Marionneau valide que la proximité du parc du Plessis est parfaite pour aller à la rencontre de nouveaux jeunes.

J. Nuaud s'interroge pour finir sur l'idée de pose d'un panneau lumineux.

M. le Maire confirme que cette idée est intéressante pour l'IFAC afin de pouvoir améliorer sa communication sur ses actions. Des discussions sont en cours à ce sujet avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

#### ↳ Présentation du projet de construction de cellules commerciales et d'une boucherie.

La boucherie sera construite dans le prolongement de la boulangerie, entre le parking Gustave-Roch et l'avenue de la Vendée.

Une rampe d'accès sera construite pour accéder plus facilement aux deux commerces et un parking de livraison sera aménagé le long de la R.D. 137.

Une partie du bâtiment sera revendue à la boulangerie pour permettre à ses gérants de disposer d'un stockage supplémentaire à côté de l'espace de livraison.

Un bail sera conclu avec le futur boucher intéressé par les locaux.

T. Creis se questionne au sujet des nombreux camions qui s'arrêtent pour acheter du pain et des viennoiseries auprès de la boulangerie.

M. le Maire rappelle que les camions n'ont pas vocation à s'arrêter sur un stationnement qui n'est pas un stationnement poids lourds. Le trottoir sera remis en état. Ils ne pourront plus y stationner et aucun autre grand espace de stationnement pour ce type de véhicule n'est prévu à court ou moyen terme.

J. Nuaud souhaite savoir s'il y aura un espace pour les vélos.

M. le Maire fait savoir qu'un tel espace est prévu sous les ombrières. Il permettra d'y ranger et d'accrocher les vélos en toute sécurité.

Les cellules commerciales seront construites, quant à elles, à côté du restaurant Ô Carré rouge.

La Commune a été récemment sollicitée par la Caisse d'Épargne pour une installation sur le site avec pour objectifs une implantation définitive sur la Commune dans un local plus spacieux que l'actuel supplémentaire, du stationnement à proximité et de la visibilité.

Deux cellules seront attribuées à la Caisse d'Épargne.

La commission vie économique locale va désormais pouvoir travailler sur la suite de ce dossier afin d'attribuer le dernier local ainsi que sur la recherche d'un boucher, dans la mesure où d'une part toutes les entreprises chargées des travaux ont été retenues et d'autre part le planning de l'opération a été définitivement arrêté.

B. Duffy se questionne sur le local occupé actuellement par la Caisse d'Épargne. Va-t-il rester vide ?

M. le Maire précise à ce sujet que le local est fléché au Plan local d'urbanisme pour demeurer un commerce. Il s'agit toutefois d'un bien privé. Ce sera donc le choix du propriétaire d'y installer un nouveau commerçant ou de le laisser vacant.

B. Marionneau rappelle que si la Commune n'avait pas proposé ces nouvelles cellules, la Caisse d'Épargne aurait quitté la commune.

M. le Maire ajoute qu'il n'est pas inquiet pour le commerce sur la Commune. Aucun local n'est aujourd'hui inoccupé et des demandes d'installation sont toujours enregistrées en mairie.

B. Marionneau souhaite savoir pour finir si les cellules commerciales resteront propriétés communales.

M. le Maire confirme.

↳ Présentation du projet de vidéoprotection urbaine.

M. le Maire rappelle qu'un cabinet a été missionné pour travailler sur un complément de pose de caméras sur le territoire communal. Des sites sont déjà équipés et les installations ont montré leur efficacité avec quelques identifications de fauteurs de troubles.

L'idée est d'aller au-delà car la Commune est toujours très attractive, à vocation commerciale et il est nécessaire aujourd'hui d'anticiper pour éviter des soucis à venir. M. le Maire prend pour exemple l'opticien qui s'est fait fracturé récemment son magasin et qui aurait bien aimé la présence de caméras à proximité.

Les Communes qui ont installé des éléments de vidéoprotection ont vu leur nombre de sinistres fortement diminué. Les fauteurs de troubles se déplacent sur les territoires voisins.

Le dossier est actuellement en phase d'études. La Gendarmerie a réalisé un diagnostic pour identifier les sites pertinents. Mais tous ne seront pas retenus, seulement les points stratégiques.

B. Duffy souhaite savoir si une surveillance des caméras par un agent en permanence est prévue.

M. le Maire répond par la négative en précisant que les bandes des caméras s'autodétruisent au fur et à mesure (délai maximum de 30 jours). L'accès au local de visionnage de ses bandes sera par ailleurs très réduit, puisqu'il est très réglementé par les services de l'État. Les bandes pourront notamment être visionnées sur réquisition de la Gendarmerie.

L'idée principale de ce projet est de faire de la prévention avant tout.

T. Creis fait remarquer que, sur le plan, 11 zones seront équipées de caméras.

M. le Maire précise qu'il s'agit plutôt des points identifiés par la Gendarmerie pour y poser des caméras. Le cabinet Solarisq va proposer une stratégie de couverture qui fera ensuite l'objet d'un arbitrage.

J. Nuaud s'étonne que le réseau routier soit autant ciblé.

M. le Maire rappelle que l'idée est effectivement de cibler les véhicules qui rentrent et sortent du centre-bourg. Ces caméras peuvent notamment être utilisées lors des accidents pour déterminer les responsabilités et identifier les éventuels fuyards.

B. Duffy souhaite savoir si le public sera averti.

M. le Maire fait savoir que la totalité du dossier sera soumis à l'avis de la Préfecture et que partout, le public sera informé de la présence des caméras.

T. Creis aimerait connaître le délai d'installation des nouvelles caméras.

M. le Maire aimerait obtenir un retour des études en septembre. Le financement sera ensuite à établir avant que la réalisation technique soit imaginée.

Les caméras pourront par exemple être installées sur des lampadaires existants mais il faut savoir que la Commune n'en est pas propriétaire. Sur le parking des Tanneries, il faudra prévoir un positionnement des mats immédiatement au bon endroit.

En complément de cet échange, J. Nuaud demande des informations sur l'ouverture du terrain de football synthétique cet été.

B. Marionneau rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une discussion en Commission sports. Le terrain restera fermé cet été car de nombreux dégâts ont déjà été constatés sur le site. Avec la fermeture du terrain, le nombre d'incivilités a énormément diminué, les fauteurs de troubles venant de Communes extérieures à Aigrefeuille-sur-Maine. Cette fermeture impacte les habitants mais il est impossible de leur réserver l'accès au terrain. Il faut savoir pour finir que cette fermeture a également été demandée par le club de football local suite à plusieurs grosses brûlures observées sur le gazon synthétique.

↳ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

1. *Marchés signés.*

- Ajout d'un préau pour la Maison des enfants :
  - terrassement, réseaux : 4 920 € T.T.C. (Boisseau),
  - fourniture du préau : 11 599,10 € T.T.C. (Charrier Bois),
- levé topographique future liaison douce entre la station d'épuration et le rond-point avec la rue des Gastines : 1 020 € T.T.C. (Progéo Conseils),
- fourniture de la peinture de voirie annuelle : 2 602,22 € T.T.C. (Signaux Girod),

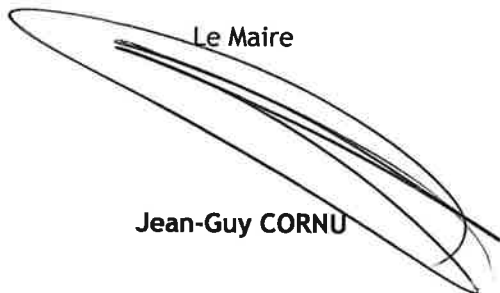
- travaux complémentaires pour les ombrières de la mairie (eaux pluviales) et les cellules commerciales (regards x 2, contrôle itv) : 4 320,78 € T.T.C. (Baudry T.P.),
- location de 2 toilettes chimiques pour le festival du cinéma : 553,75 € T.T.C. (WC Loc),
- modification de deux plans d'évacuation de l'école : 192,60 € T.T.C. (Extincteurs nantais),
- fourniture des plans d'intervention, d'évacuation, des extincteurs et d'une alarme pour la maison des enfants : 1 220,40 € T.T.C. (Extincteurs nantais),
- atelier refonte de savon pendant le temps méridien : 135 € T.T.C. (Le Grand Détournement),
- animation du repas des aînés - présentation de la proposition de la compagnie Oasis : 3 186,10 € T.T.C. (Compagnie Oasis),
- fourniture d'un pack Office pour un ordinateur de l'école et d'une station : 334,80 € T.T.C. (APSSI Group),
- marquage des rives de la R.D. 117, en agglomération : 31 628,16 € T.T.C. (Esvia),
- travaux de branchement d'eaux pluviales complémentaires rue des écoles : 15 547,68 € T.T.C. (Baudry T.P.),
- extension du boulodrome - contrôle technique (y compris mission Hand) : 4 920,00 € T.T.C. (Apave),
- extension du boulodrome - coordination S.P.S. : 1 998,00 € T.T.C. (M.S.B.),
- extension du boulodrome - diagnostic amiante avant travaux : 1 566 € T.T.C. (Apave) - analyse supplémentaire : 40,80 € T.T.C.,
- modification du plan local d'urbanisme : 6 540 € T.T.C. + 2 520 € en option (Citté Claes),
- acquisition de sucre à barbe à papa et bâtons pour la fête de fin d'année de l'accueil périscolaire : 56,90 € T.T.C. (Confiserie foraine),
- déblocage de la carte à puce d'un certificat électronique : 36 € T.T.C. (Certinomis),
- fourniture d'un panneau « parking privé » pour le parking de la mairie : 171,36 € T.T.C. (Esvia),
- rapport de vérification après travaux dans l'école publique Gustave-Roch : 1 140,00 € T.T.C. (Apave),
- acquisition de tables et bancs en plastique recyclé pour le parc du Plessis et le parc Avril : 10 141,20 € T.T.C. (Plas Eco),
- fourniture des repas pour le repas des aînés du 8 novembre prochain : 5 833 € T.T.C. (La Cuisine Gourmande),
- sonorisation du festival du cinéma : 1 166,40 € T.T.C. (Vendée Gevs On Live),
- fourniture d'une machine à glace et d'une machine à pop-corn pour le festival du cinéma : 283,50 € T.T.C. (Vendée Gevs On Live),
- remplacement de la machine à affranchir de la mairie : location annuelle de 400 € T.T.C. (quadiant),
- restructuration du Presbytère - complément d'honoraires suite à la modification du projet initial : 10 272 € T.T.C. (Yakha'd architecture),
- animation du marché de Noël des 16 et 17 décembre 2023 : 350 € net (M. Ménard),
- acquisition de fournitures pour les mariages et PACS (parures stylo, livres, certificats...) : 2 006,55 € T.T.C. (Éditions événements et tendances),
- acquisition de produits d'entretien pour la période septembre - décembre 2023 : 85,03 € T.T.C. pour la salle du Fief des Sports, 423,40 € T.T.C. pour l'espace des Richardières, 585,53 € T.T.C. pour le restaurant scolaire, 1 883,30 € T.T.C. pour l'école Gustave-Roch (Deslandes),
- remplacement d'un écran mobile déchiré : 222,00 € T.T.C. (Multiscenic) - écran identique à l'écran à remplacer,
- remplacement d'un vitrage garde-corps du restaurant scolaire : 552,02 € T.T.C. (M.C.A. Sèvre & Maine),
- remplacement de l'antéviseur d'un camion : 487,87 € T.T.C. (Renault Trucks),
- confection d'un rideau à mettre en place derrière la scène des Richardières : 2 813 € T.T.C. (Au dé à coudre),
- confection d'un rideau de bas de la scène : 689 € T.T.C. (Au dé à coudre),
- acquisition d'un scrubmaster pour équiper l'autolaveuse de l'espace des Richardières et d'un chariot d'épandage avec consommables pour application d'un produit nettoyeur des sols sportifs : 574,80 € T.T.C. (Hako) et 1 146,88 € T.T.C. (A.D.N.) - produit déjà en stock,
- autorisation de signature d'un contrat de maintenance du mur d'escalade de la salle du Fief des sports : 768 € T.T.C. par an (Pyramide) - contrat de 3 ans.

## 2. Déclarations d'intention d'aliéner.

Dossier	Date de dépôt	Date de décision	Adresse du terrain	Propriétaire
23A0029	15/06/2023	20/06/2023	5 bis rue des Tisserands (habitation)	M. Quentin BROSSEAU
23A0030	15/06/2023	20/06/2023	1 rue de l'Industrie (industrie / bureaux)	SHAPER'S France M. Barry COUGHLAN
23A0031	22/06/2023	27/06/2023	26 bis Le Haut-Coin (terrain à bâtir)	Consorts BAUDRY
23A0032	29/06/2023	04/07/2023	21 rue des Coteaux (habitation)	Mme Marie GERVIER

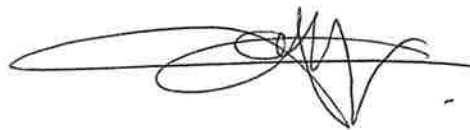
M. le Maire lève la séance à 20 h 15.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned above the name 'Jean-Guy CORNU'.

Jean-Guy CORNU

La Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop on the left and several smaller, more intricate loops on the right, positioned above the name 'Christine JAGU'.

Christine JAGU